La Paracha de Vayéra

Il est écrit dans la paracha de cette semaine : Chap. : 21-Verset 1 :

« באשר אמר (כאשר דבר אמר) אוה' פקד את שרה כאשר אמר (נאשר דבר אמר) אוה' « Et Hachem se souvint de Sarah comme il avait dit . Et Hachem fit à Sarah comme il avait parlé ».

A propos de l'expression « כאשר אמר » (comme il avait dit), notre maître Rachi explique « בהריון » : comme il avait dit « pour la <u>grossesse</u> » (Hachem avait décrété que Sarah serait enceinte d'Avraham).

A propos de l'expression « כאשר דבר » (comme il avait parlé), Rachi explique « בלידה » : comme il avait parlé « pour la <u>naissance</u> » (Hachem fit lui-même accoucher Sarah).

Et le Rav Anchel, dans son séfer « 'Hanoukat Hathora » de s'interroger : « qu'est ce qui amena Rachi à expliquer comme il le fit ces 2 expressions (« באשר אמר » et « באשר דבר ») ?

Et le 'Hanoukat Hathora de répondre : Nos sages enseignent que tout endroits dans la Thora où nous voyons l'expression « 'הוֹ » (Et Hachem), cela signifie : « Hachem et son Beït Din ».

Dans le contexte de notre paracha, le <u>Beït Din d'Hachem</u> se constitue de ses <u>3</u> <u>anges</u> (<u>Réphaël-Mikhaël-Gabriel</u>) qui vinrent chez Sarah, jouer le rôle de tribunal et annoncer à cette dernière qu'elle serait enceinte.

Ainsi, on comprend pourquoi Rachi a expliqué que l'expression « כאשר אמר » liée aux termes « וה' פקד » s'applique au fait <u>qu'Hachem et son Beït Din d'anges</u> <u>décrétèrent que Sarah deviendrait enceinte</u>.

Cependant, la « לֹידה », c'est-à-dire « <u>l'accouchement</u> » de Sarah, ne put s'opérer <u>uniquement</u> que par l'entremise d'Hachem, car, comme nous l'enseignent nos sages au début du traité Taanit, la clef de l'enfantement ne se trouve que dans les mains d'Hachem, et non transmise à un quelconque émissaire humain ou angélique.

Ainsi, on comprend pourquoi Rachi a expliqué que l'expression « <u>כאשר דבר</u> » liée aux termes « 'ריעש ה' » s'applique au fait que seul Hachem fit accoucher Sarah.